

PARIS-CANADA

Organe Hebdomadaire des Intérêts Canadiens & Français.

FRANCE

PRIX DU NUMÉRO: 25 Centimes | ABONNEMENTS: Un an, 12 fr. 50

Émile GIROUARD, ADMINISTRATEUR

DIRECTEUR: HECTOR FABRE

BUREAUX, 10, rue de Rome, Paris.

CANADA

PRIX DU NUMÉRO: 5 Centimes | ABONNEMENTS: Un an, \$ 2.50

S. MARCOTTE, AGENT GÉNÉRAL, QUÉBEC

SOMMAIRE

Voltaire et le Canada. — Paroles de M. Leroy-Beaulieu. — Notes diverses. — Revue. — Un critique. — Informations. — Au fort Jacques Cartier. — La Convention canadienne aux États-Unis. — Lettre de Montréal.

VOLTAIRE ET LE CANADA

M. Remy de Gourmont, l'auteur de l'excellent ouvrage sur le Canada — *Les Français au Canada et en Acadie* — que nous avons récemment signalé à l'attention de nos lecteurs, veut bien donner au *Paris-Canada* la primeur de la note qu'il a écrite, en réponse à la question posée au sujet des propos de Voltaire sur notre pays. Nous le remercions de cette communication si intéressante.

Faisant allusion à l'erreur, simple faute typographique du reste, que nous avons signalée dans une des notes de son livre qui attribuait à la ville de Québec une population de 250,000 habitants, M. de Gourmont la corrige d'une façon toute gracieuse et spirituelle par un pronostic qui n'est pas fait pour déplaire aux Québécois.

« Je vous rends grâce, dit-il, d'avoir relevé l'erreur relative à Québec; mais celui qui dans quelque quatre-vingts ans parcourra cette page jugera seulement que j'ai prédit l'avenir. »

Voltaire s'est véritablement acharné sur le Canada, et non pas une fois, mais dix, il s'attarda à maudire une colonie dont il ne comprit jamais ni l'importance présente, ni l'avenir. Il semble cependant, que, toute autre considération mise à part, un esprit politique (il se piquait, certes, d'être tel) eût dû clairement voir combien il importait à la France de ne point laisser l'Angleterre dominer seule le continent nord américain; mais Voltaire ne se haussa à cette considération.

A vrai dire, ses appréciations sont presque toujours humoristiques; le sujet pour lui n'en comportait peut-être pas d'autres.

« Vous savez, dit Martin, dans *Candide* (1) que ces deux nations (la France et l'Angleterre) sont en guerre pour quelques arpents de neige, vers le Canada, et qu'elles se disputent pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut. » Dans une lettre badine qu'il écrit au printemps 1757 à M. de Moncrif, ces quelques arpents de neige sont devenus « quelques arpents de glace » et il s'attriste, il feint de s'attris-

ter, sur la folie des peuples qui bataillent autour de ce néant.

L'*Essai sur les mœurs* (1) lui fournit une belle occasion de maudire une fois de plus « cette nouvelle France toujours très pauvre »; ces terres « stériles et glacées, » la colonie « qui coûte plus qu'elle ne rapportera jamais, ces mauvais pays qui n'en ont pas moins été un sujet de querelles presque continuelles ». La défaite de Montcalm le touche peu. Il est vrai qu'on a perdu quinze cents lieues de pays, mais « ces quinze cents lieues dont les trois quarts sont des déserts glacés, n'étaient peut-être pas une perte réelle ». Il ne regrette que les cent ans de peines et tout l'argent « prodigué sans retour (2) ». Un peu plus loin, cependant, mais, toujours à cause de l'argent et des soins dépensés, il déplore la cession de Louisbourg (3). Son animosité contre les auteurs de ces guerres transocéaniques va si loin que, acceptant quelque chose des théories de son ennemi Jean-Jacques, il vante les diverses vertus des sauvages, entre autres leur désintéressement qu'il oppose à l'avidité des Européens. Oh! la belle réponse d'un de ces Indiens, à un blanc qui voulait lui acheter son domaine: « Non, je veux mourir sur la terre où mes pères sont ensevelis (4) ».

Ce n'est pas que Voltaire soit opposé aux entreprises de colonisation, mais il s'imagine que le Canada est, et demeurera stérile à jamais. Par exemple, la Louisiane lui convient. Il la préfère de beaucoup « à ce détestable pays du Nord, qu'on ne peut conserver qu'au prix de guerres ruineuses (5) ». Pour un peu, et s'il n'était point si vieux, il quitterait Ferney, il irait en Louisiane, sous le soleil, cultiver un sol fertile, planter le tabac, récolter l'indigo, la soie, et tous ces produits que l'homme n'a qu'à cueillir, croit-il, sans labeurs (6). Mais qu'on ne lui parle jamais du Canada; il le voudrait « au fond de la mer glaciale ».

Telle fut l'opinion de Voltaire sur la Nouvelle-France. R. DE GOURMONT.

(1) Chapitre C.I.I.
(2) *Le Siècle de Louis XV*, chapitre XXXV.
(3) *Ibidem*.
(4) *Essai sur les mœurs*, Chapitre VII.
(5) Lettre au comte d'Argental, 1^{er} novembre 1760.
(6) Lettre à M. Tronchin, 5 mai 1758.

PAROLES DE M. LEROY-BEAULIEU

Nous avons déjà dit, qu'au cours de son discours d'ouverture, à la réunion annuelle de la Société d'économie sociale, M. Leroy-Beaulieu avait parlé en excellents termes de notre pays. Nous empruntons au compte-rendu publié par la *Réforme Sociale*, les passages de ce discours relatifs au Canada:

« Vous avez gardé de M. Le Play, Messieurs, ce goût pour les explorations à travers le monde. Vous êtes colonisateurs, c'est ce qui fait que je me trouve parfaitement bien parmi vous, — moi vieux colonial. — Vous vous intéressez à l'action de la France au dehors. Vous étudiez avec passion nos colonies nouvelles, vous en faites souvent l'objet de vos discussions, l'Algérie, la Tunisie, Madagascar, l'Indo-Chine; vous vous intéressez aussi à nos colonies perdues, celles qui ne restent parmi vous qu'à l'état de souvenir et de remords, Maurice, le Canada. Le Canada, il vous appartient presque! il vous appartient par toutes les études que vous lui avez consacrées; par les intérêts que quelques-uns d'entre vous y possèdent; il vous appartient surtout parce que, quand vous voulez signaler un peuple qui pratique dans une large mesure les doctrines de votre fondateur, c'est le Canada que vous pouvez montrer. (*Applaudissements.*) »

Il se trouvait là, au nord d'un continent immense, 60,000 hommes qui avaient été oubliés par nous il y a 125 ans. Ils ont gardé leurs vieilles coutumes, leur esprit traditionnel, leurs croyances, leurs mœurs et leur langue; et en se pliant avec une rare énergie à toutes les modifications extérieures que nécessitaient les temps actuels, séparés politiquement de la mère-patrie, n'ayant plus avec elle pendant un siècle, aucune relation, ni morale, ni matérielle, ces 60,000 abandonnés du traité de 1763, sont devenus deux millions et demi à trois millions d'hommes; ils sont descendus comme des envahisseurs dans ce monde immense qu'on appelle les États-Unis; ils y forment des groupes croissants qui maintiennent leur caractère original, si bien que les penseurs se sont demandés s'il n'y a pas là une race française nouvelle qui va s'implanter dans le nord du Nouveau-Monde et qui dans trois, quatre ou cinq siècles, égalera en nombre la race française ancienne (*Braros*). »

NOTES DIVERSES

Inscrits au Commissariat général du gouvernement du Canada, 10, rue de Rome :

M. C.-J. Whelams, Rapid city, Manitoba, hôtel de la Néva.

Docteur G. Sterling-Ryerson, Toronto, hôtel Continental.

M. J.-B.-H. Beauregard, Iberville, hôtel du Vatican.

M. H. Duverger, Montréal, hôtel Normandy.

M. N. Bourassa, Montréal, hôtel de la Tamise.

Milles Bourassa, Montréal, hôtel de la Tamise.

M. Paul Wiillard, Montréal, hôtel du Tibre.

M. l'abbé W. Deguire, Montréal, hôtel de Bretagne.

M. l'abbé A. Taschereau, Québec, hôtel de Bretagne.

Dr James Hewitt, Québec, hôtel de Lille et d'Albion.

M. Wm. P. Atkinson, Toronto, hôtel Binda.

M. Robt. F. Scott, Toronto, hôtel Binda.

M. John B. Treisidder, Montréal, hôtel Claise.

M. W. M. G. Mortimer, Ottawa, hôtel Claise.

Mgr. Fabre, archevêque de Montréal, s'embarquera pour l'Europe à la fin d'août.

Mgr. Pâquet est arrivé au Havre par la *Gascogne* et s'est mis en route de suite pour Rome.

Les abbés Deguire et Taschereau, ainsi que M. J. B. H. Beauregard, se sont embarqués jeudi dernier à bord de l'*Oregon* pour le Canada.

M. Riballier des Isles, consul de France à Terre-Neuve, ancien chancelier du consulat de France à Québec, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Notre ami, M. de Martigny, nous écrit de Moscou, qu'il a célébré, de cœur avec nous, la Saint-Jean-Baptiste à Hammerfest, Norvège, par un froid assez vif et tandis qu'il neigeait comme au Canada en janvier.

M. Henry F. Moore, le chroniqueur agricole du *Times*, part pour le Canada par le *Parisian*, le 16 août, ainsi que le professeur Fream et le professeur Sheldon. M. Moore étudiera en particulier le Nord-Ouest, que les professeurs Fream et Sheldon ont déjà visité plusieurs fois et sur lequel ils ont publié d'importants travaux.

Le directeur de la *Patrie*, M. H. Beaugrand, qui écrit avec autant d'aisance l'anglais que le français, a publié dans le *Week*, de Toronto, une intéressante étude biographique et politique de M. Mercier, premier ministre de la province de Québec.

Notre sculpteur canadien, M. Philippe Hébert, vient de terminer le modèle en plâtre du buste de sir Georges Cartier, qui sera placé sur la tombe de l'éminent et regretté homme d'État. Cette œuvre fera le plus grand honneur à l'artiste. La ressemblance est parfaite; la physionomie pleine de force et de vivacité est bien celle de sir Georges. Il revit là devant nous avec sa volonté tout entière, avec son intelligence supérieure et dominatrice.

M. Hébert termine un médaillon de Mademoiselle Joséphine Cartier, fille aînée de sir Georges, morte il y a deux ans à Cannes, et qui figurera sur le monument.

Nous avons également admiré dans l'atelier de M. Hébert, impasse du Maine, une ébauche pleine de vigueur et de poésie d'un groupe d'Indiens destiné aux édifices du Parlement à Québec.

On lit dans le *Manitoba* :

M. Henri de Soras, venant d'Annonay (Ardèche) France, est arrivé au milieu de nous, ces jours derniers. M. de Soras est actuellement à visiter notre province avec l'intention de s'y fixer.

Ajoutons à ce que dit notre confrère du *Manitoba*, que M. de Soras a fixé son choix. Il a acheté une propriété près de la station de White-Wood, non loin de la Rolandrie: il est voisin de MM. de Jumilhac et Wolf. Il est fort satisfait de son installation, écrit-il à ses amis de l'Ardèche, et compte faire venir bientôt des ouvriers agricoles.

A TRAVERS PARIS. — « Tout Paris » se pressait à la fête de Neuilly. Nos compatriotes de passage à Paris, faisaient comme tout le monde: ils n'ont pas manqué de remarquer qu'au jeu, la *mer sur terre*, un des petits bateaux portait pour nom, le *Canada*. Bravement, ils montaient dans ce bateau, et grande était leur surprise lorsqu'ils entendaient le capitaine, avec la voix particulière aux artistes des fêtes foraines, crier: « Allons les Canadiens, à vos places, s'il vous plaît ».

D'ARBOIS.

REVUE

Dans notre empressement à signaler à nos lecteurs les ouvrages sur le Canada qui paraissent en France, nous avons laissé un peu de côté, en ces derniers temps, les livres canadiens. Il y a lieu de ramener les choses au point. La littérature franco-canadienne ne languit pas plus à Montréal et Québec qu'à Paris. Sur les deux rives de l'Océan on voit fleurir les travaux d'histoire qui ont pour objet de remettre en pleine lumière et à leur vraie place tant d'événements dignes de souvenir et de personnages intéressants. Si les écrivains français s'y sont mis un peu tard, il faut reconnaître qu'ils cherchent à réparer le temps perdu ou employé à d'autres soins. Les écrivains canadiens, d'autre part, ne veulent pas se laisser distancer; il s'établit une véritable émulation des deux côtés de l'Atlantique. Les avances, les prévenances arrivent de droite et de gauche à notre passé, jadis fort négligé et abandonné au seul et dévoué Garneau. L'Académie elle-même a autorisé ce tournoi, en accordant une haute récompense à l'abbé Casgrain pour son ouvrage sur les Acadiens.

Le titre de l'ouvrage d'un érudit plein de zèle doublé d'un écrivain de talent: *L'Ordre de Malte en Amérique* (1), a une sorte d'aspect paradoxal qui est bien conforme au procédé moderne. On mettait autrefois les vérités en vedette, aujourd'hui les paradoxes. La donnée du livre n'est pourtant pas aussi fantaisiste qu'elle en a l'air. M. J.-E. Roy, à qui nous devons déjà une intéressante étude: *Le premier colon de Lévis*, démontre que s'il est vrai qu'il n'a jamais existé à Québec un prieuré des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il n'en faut pas conclure que cet ordre célèbre n'ait point songé à étendre son action jusque sur nos rivages. M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France de 1636 à 1648, et qui était chevalier de Malte depuis 1622, a certainement conçu le projet de lui aplanir la voie.

A une certaine époque, les gouverneurs des colonies françaises en Amérique étaient tous des chevaliers de Malte.

Dans son excellent ouvrage: *Une colonie féodale en Amérique*, dont une seconde édition va bientôt paraître, M. Rameau a exposé les projets de M. de Razilly, seigneur et gouverneur de l'Acadie, chevalier de Malte, lui aussi, qui rêvait d'établir un prieuré à Port-Royal.

Voici du reste les conclusions de M. Roy:

« 1° L'ordre de Malte a eu un jour l'intention de jouer un rôle en Amérique;

» 2° Les fondations d'une maison apparte-

nant à l'ordre de Malte ont été jetées sur le rocher de Québec;

» 3° Un prieuré des chevaliers n'a jamais existé dans l'ancienne capitale de la colonie. »

Ces recherches, curieuses et intéressantes, font le plus grand honneur au jeune érudit et jettent un jour piquant sur une partie restée obscure de nos annales.

Un sujet qui semblait complètement épuisé, c'est celui qu'offre la vie de Jacques Cartier. Il vient d'être pourtant comme renouvelé par M. F. Jolton des Longrais, qui a apporté tant d'indications nouvelles aux patients chercheurs réunis autour de la vie et de la mémoire du grand navigateur malouin.

M. Ernest Myrand s'y est pris d'une autre façon pour raviver cette source d'inspiration. Il a composé avec une flamme qui brille rarement dans nos travaux, avec un soin très étudié aussi, un tableau de cette époque pour nous mémorable entre toutes et qu'il a intitulé: *Une fête de Noël sous Jacques Cartier* (2). Il serait banal de dire que ce récit est attachant comme un roman, car il y a tant de romans qui ne sont point attachants, et le désir général maintenant est qu'ils soient révoltants; et pourtant, il est certain qu'on trouve dans l'ouvrage de M. Myrand, quelques-unes des qualités des récits d'autrefois, de ces qualités dont on fait fi, faute peut-être de les pouvoir ressaisir au fond des imaginations lassées par tant d'excès.

C'est vers une époque rapprochée de nous que nous appelle M. Faucher de Saint-Maurice, dans un écrit éloquent, nous allons dire un discours, car il en a l'accent, le mouvement et la couleur, consacré à rappeler les sympathies profondes éveillées au Canada par les désastres de la France durant la guerre 1870. *Le Canada et les Canadiens français pendant la guerre franco-prussienne* (3), présente un tableau très chaud du spectacle qu'offrit alors la population française au Canada, qui suivait, le cœur bouleversé par les douloureuses surprises de chaque jour, la série d'événements qui pèsent sur la France d'un poids qu'allège maintenant l'espérance graduellement grandissante d'un avenir réparateur.

Les Canadiens-Français, placés si loin des combats, ne pouvaient à cette époque témoigner de leur amour pour les vaincus que d'une façon: en souscrivant pour les blessés. L'initiative de cette souscription, il est juste de le dire, fut prise à Saint-Hyacinthe par M. Mercier, aujourd'hui premier ministre de la province de Québec, et on s'en est souvenu lorsqu'il y a quelques mois, M. Mercier, de passage en France, a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Nous avons déjà signalé l'apparition du premier volume de l'*Histoire du Droit canadien* (3), par M. Edmond Lareau, député professeur à la Faculté de droit à l'Université Mc Gill, à Montréal. Nous n'avions

(1) *Une fête de Noël sous Jacques Cartier*, par Ernest Myrand, Demers et frère, Québec.

(2) *Le Canada et les Canadiens-Français pendant la guerre franco-prussienne*, par Faucher de Saint-Maurice, Côté et Cie, Québec.

(3) *Histoire du Droit Canadien*, Domination française, par Edmond Lareau, A. Périard, Montréal.

(1) *L'Ordre de Malte en Amérique*, par J. Edmond Roy, Côté et Cie, Québec.

alors fait que le parcourir, nous venons de le lire en entier, et nous ne saurions trop louer l'érudition de l'auteur et son excellente méthode. Ce premier volume traite de la domination française. C'est le résumé du cours fait à l'Université, par le savant professeur, et qui ne laisse dans l'ombre aucun point digne d'intérêt.

M. Lareau avait précédemment publié une *Histoire abrégée de la Littérature* (1) qui, pour n'avoir pas le même caractère de recherche originale et de première main, n'est pas moins remarquable par l'étude et la sûreté du savoir.

Le premier ministre de la province de Québec, M. Mercier, a eu l'excellente et gracieuse idée d'offrir un prix pour le meilleur écrit sur ce sujet aimable : *La Canadienne*. — Ce prix a été remporté par notre confrère de l'*Électeur*, M. Ulric Barthe qui, délicatement, dans sa dédicace à Mme Mercier, en reporte l'honneur sur les modèles qu'il a sous les yeux, sa mère, sa sœur, sa femme, sa fille.

Le *Monde Illustré*, journal publié à Montréal, qui n'est point indigne de porter le même titre que son aîné de Paris, a inséré, dans son dernier numéro, l'article couronné. Nous avons lu avec grand plaisir l'essai de M. Barthe, écrit avec une rare délicatesse de sentiment et d'imagination, et d'un style pur et brillant.

La troisième livraison du *Canada Français* ne le cède en aucun point aux précédentes. Parmi tant d'articles remarquables, il en est un qui fixe tout d'abord l'attention, c'est celui que l'abbé H.-R. Casgrain a consacré à la question du serment d'allégeance, exigé des Acadiens. Les conclusions de cet article se trouvent surabondamment confirmées par les curieux et intéressants documents recueillis à Londres par le savant abbé, et qui sont reproduits dans la seconde partie de cette livraison.

A retenir ce passage d'une dépêche du gouverneur anglais Vetch et qui restitue aux troupes coloniales, acadiennes et françaises, leur vrai rôle, qu'on a tenté d'amoindrir, parfois.

« Cent Français, nés dans le pays, écrit Vetch, parfaitement accoutumés comme ils le sont aux forêts, habiles à marcher en raquettes et à conduire des canots d'écorce, sont de plus grande valeur et d'un plus grand service que 500 hommes nouvellement arrivés d'Europe. »

M. P.-B. Casgrain, député, rivalisant de zèle et d'érudition avec son frère, dans un domaine moins étendu, il est vrai, et sur une question spéciale, a collaboré à ce numéro par une étude au cours de laquelle il montre où devait être placée la fontaine de Champlain, à Québec.

Un des professeurs les plus distingués de l'Université Laval, l'abbé P. de Foville, commence une série d'études sur l'astronomie et la vie de l'humanité. M. René Bazin, professeur de droit à la Faculté catholique d'Angers, donne une charmante fantaisie ayant pour titre : *Les trois peines d'un rossignol*. Cet article est suivi d'un récit bien gracieux de M. Fréchette : *Sainte-Anne d'Auray et ses environs*, où le poète se mon-

tre prosateur fin et délicat. La poésie pure a cette fois pour interprète M. Adolphe Poisson, en une courte, belle et sombre pièce : *Brevi Vita*.

La *Revue Canadienne*, pour le mois de juin, qui nous arrive en même temps que le *Canada Français*, offre l'intérêt le plus solide et le plus varié. Cette livraison s'ouvre par un morceau de prose poétique d'une belle inspiration de M. Alphonse Leclair. Elle contient la fin d'une critique très étudiée, de la *Légende d'un Peuple*, écrite par M. H.-E. Tourigny; un curieux chapitre d'histoire : *Des figures oubliées de notre histoire*, au cours duquel M. Dionne demande qu'on dresse à côté des Pères Jésuites et Récollets, un modeste monument aux frères de ces deux ordres qui ont rendu au pays de si nobles et si obscurs services.

Le morceau capital de ce numéro est l'article, très vif, de M. A. Bouchard, où l'écrivain prend à partie M. Eugène Réveillaud et avec lui M. Benjamin Sulte, et leur conteste le droit d'attribuer au P. Le Tac, récollet, l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France au Canada*, récemment exhumée et publiée par M. Réveillaud.

UN CRITIQUE

Dans les journaux canadiens, depuis longtemps, M. Arthur Buies (1), pour qui le français n'a pas de secret — qui l'aime jusqu'à l'écrire — a entrepris une croisade contre ceux qui, moins heureux que lui, n'observent pas tous les rites du culte, ou, pour parler plus simplement, toutes les règles de la grammaire. Son ardeur va croissant. A chaque erreur, ancienne ou nouvelle, qu'il rencontre, il bondit de surprise et d'indignation comme au premier jour, comme si claquemuré dans son propre talent ainsi que dans un asile sacré, il n'avait rien su de ce qui s'écrivait parfois autour de lui. Son effroi alors est à peindre, puis sa colère, enfin son esprit, qui venge la langue nationale offensée.

Par un privilège rare, malgré tout ce qu'il a vu et entendu, M. Buies n'en est pas encore arrivé à pardonner à ceux qui n'écrivent pas comme lui. Ecrire comme lui, sans faute, sans tache, avec une correction innée et inaltérable, il a l'air de croire que cela va de soi. Il est bien prêt de vous demander raison du mauvais vouloir que vous paraissez y mettre. Mais alors que faites-vous? à quoi pensez-vous? Surtout, pourquoi écrivez-vous?

Pour se former à l'indulgence, le critique devrait bien, pour une fois, emprunter la plume du voisin; il verrait alors ce qu'on en peut faire, où elle vous conduit, ce qu'elle vous fait dire. Que la crainte qu'elle lui reste aux doigts, ou tache son style, ne l'arrête. Sa main se tordrait avant d'achever le mot barbare, ou de finir la phrase mal venue.

Cette critique vigilante, méticuleuse, impitoyable, des fautes qu'explique, si elle ne les excuse, une longue et constante familiarité avec l'anglais et l'américain, est de nature à rendre les plus grands services à la langue française au Canada. Il faut y

applaudir sans réserve, souhaiter que l'auteur trouve l'appui et les encouragements auxquels il a droit pour une œuvre aussi utile: d'autant mieux que si, par un juste sentiment de sa mission, il est sévère pour les erreurs qu'il dénonce, il est doux aux coupables qui les commettent. Il leur laisse le soin de se reconnaître et le temps de se repentir.

La lecture des articles critiques de M. Buies peut être considérée au Canada comme d'utilité publique; elle ne serait pas sans quelque inconvénient en France. L'esprit endiablé, la gaieté caustique de l'auteur, portent à rire de quelques-unes de nos négligences de langage. On serait tenté de donner un caractère trop absolu et trop général à des observations sévères mais justes, si l'auteur lui-même ne fournissait un correctif à ses jugements, et ne montrait, par son propre exemple, que la langue française n'a rien perdu de son agrément, ni de son piquant au Canada.

INFORMATIONS

Trente-cinq familles écossaises arrivées par le steamer « Ayrean, » sont allées s'établir dans les cantons de l'Est, province de Québec.

Une question intéressante, c'est la distance exacte du lac Saint-Jean à la baie d'Hudson.

Le lac Saint-Jean est à peu près à la même distance (350 milles) de la baie James que le lac Nipissingue, en suivant une ligne droite dans une direction à l'ouest. Cette ligne passerait à environ 60 milles au sud du grand lac Mistassini, et aboutirait au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Rupert, dans laquelle le grand lac se décharge et qui est aussi grande sinon plus grande que la rivière Saguenay.

Le R. P. A. Nespolous, provincial des Dominicains de la province de France, vient de faire la visite canonique du couvent de Saint-Hyacinthe et des maisons d'Ottawa, de Lewiston (Maine) et de Fall River (Mass.).

Un village canadien qui donne aux villes françaises un exemple qui ne sera pas suivi.

Le village de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, va être éclairé à la lumière électrique.

Les bois de construction de la Colombie qui sont de qualité supérieure, commencent à être en large demande dans les provinces de l'Est. Plusieurs chargements de bois sont arrivés à Cobourg pour la construction de wagons de chemin de fer.

A une réunion des actionnaires de la compagnie de la baie d'Hudson, tenue à Londres, le président a constaté une diminution de 20 pour 100 sur le prix des fourrures.

M. Loubat, membre du *New York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de 1,000 francs pour la fondation d'un prix de 3,000 francs qui sera décerné tous les trois ans au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie a décidé de n'admettre au concours :
1° Que les ouvrages imprimés depuis le 1^{er} janvier 1884;

2° En ce qui concerne l'histoire politique, que des ouvrages traitant d'événements antérieurs au début de la guerre de l'indépendance des États-Unis.

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1889. Les livres en langue latine, française, anglaise, espagnole et italienne seront admis à concourir. Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires

(1) *Histoire abrégée de la Littérature*, même auteur, John Lovell et fils, Montréal.

(2) *Anglicismes et Canadianismes*, par A. Buies, Darveau, Québec.

avant le 31 décembre 1888, au secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer deux autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au Colombia College, à New-York, et l'autre au New-York Historical Society.

D'après l'*Emigrant* de Winnipeg, le fromage du Manitoba a complètement chassé du marché l'article importé; et bien mieux, les fromageries de la province sont obligées de songer à l'exportation pour leurs produits dont la quantité augmente rapidement. La fabrication, tant des fromageries que des particuliers, atteindra 500,000 livres et les profits sont tels que plusieurs nouvelles fromageries vont être inaugurées et quelques anciennes agrandies. Depuis deux ans le prix de détail du fromage a baissé de 25 p. 100, tandis que la production augmentait de 50 p. 100 et même du double, en certaines localités.

Le parlement de Québec a voté des remerciements à M. le comte de Nicolay pour le don princier qu'il a fait de précieux documents inédits sur l'histoire du Canada. Ces manuscrits seront imprimés aux frais de la province. Ils se composent des onze volumes suivants :

1. Journal des campagnes du général de Lévis, intitulé : Canada, cartes et relations, jusqu'à 1700.
2. Lettres de monsieur le marquis de Lévis, de 1756 à 1762.
3. Journal des campagnes du marquis de Montcalm, mis en ordre par le marquis de Lévis.
4. Lettres du marquis de Montcalm à M. de Lévis.
5. Lettres du marquis de Vaudreuil à M. de Lévis.
6. Lettres de M. de Bourlamaque à M. de Lévis.
7. Lettres de M. Bigot à M. de Lévis.
8. Lettres de divers particuliers à M. de Lévis.
9. Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années de 1755 à 1760.
10. Lettres de la Cour.
11. Recueil de pièces militaires.

Les chefs de la tribu des Hurons de Lorette assistaient aux débats de la Chambre, à Québec, un de ces derniers jours, en grand costume.

C'étaient le grand chef Bastien, le chef Philippe Vincent, les chefs Francis Gros-Louis et Sioui et l'agent Oscar Bastien.

Ils venaient demander au premier ministre M. Mercier, de ne pas leur enlever les terrains qui appartenaient autrefois aux jésuites.

Le SS. *Château Léoville* de la ligne Bossière, à son dernier voyage de Montréal au Havre, avait une cargaison consistant en amiante, potasse, peaux de veau brutes, broquettes en laiton, 32,968 madriers, 1,343 bouts de madriers et 395 bêtes à cornes.

Le croiseur *La Clocheterie*, portant pavillon de l'amiral Humann, venant de Terre-Neuve, a passé quinze jours dans le port d'Halifax, en même temps que le vaisseau-amiral de l'escadre anglaise; il est reparti pour Saint-Jean de Terre-Neuve.

La question des logements à bon marché pour les classes ouvrières a une portée sociale cosmopolite; à ce titre nous ne pouvons passer sous silence l'imposante cérémonie qui a eu lieu à l'inauguration de la Société philanthropique : la pose de la première pierre de la maison de la rue Jeanne-d'Arc. Mme la duchesse de Richelieu, fille de M. Heine, le généreux donateur qui a imprimé le premier élan, par une largesse de 600,000 francs, a eu l'honneur de sceller dans la première pierre de l'édifice, l'étui commémoratif.

Il était réservé à M. Georges Picot, de l'Académie des Sciences morales et politiques, de prononcer le discours d'inauguration.

Sa haute compétence sur la matière, l'étude approfondie à laquelle il s'est livré sur les essais couronnés de succès qui ont été faits depuis vingt ans en Angleterre le désignaient particulièrement pour cette mission fraternelle. Dans un langage poignant de vérité, plein d'élévation et de sentiment, il a montré la plaie des grandes agglomérations; l'absence de la vie de famille, l'éloignement de l'ouvrier pour son « taudis »; de là sa fréquentation du cabaret et les tristes conséquences qui en résultent.

Puis, avec le sens pratique de l'homme qui a cherché et vu par lui-même, il a démontré que l'établissement de logements ouvriers n'est pas, ne doit pas être, une pure question de bienfaisance, mais une véritable belle et bonne affaire assurant un rendement convenable aux capitaux qui s'y emploieront.

Espérons que cette parole autorisée d'un homme de bien va être le point de départ d'un mouvement accentué dans cette voie aussi pratique qu'humanitaire.

AU FORT JACQUES CARTIER

Un grand nombre de personnes sont allées, ces jours derniers, contempler la croix monumentale que le Comité littéraire et historique du Cercle catholique de Québec vient de faire ériger, au confluent de la rivière Saint-Charles et de la petite rivière Lairet, près Québec. C'est un *fac-simile* en bois recouvert en cuivre, avec base en fonte, de la croix historique qui fut arborée par Jacques Cartier sur cette pointe de terre de la rivière Lairet, en présence des hardis marins de la *Grande Hermine*, de la *Petite Hermine* et de l'*Emerillon* et de quelques sauvages de la bourgade de Stadacona, le 3 mai 1536.

Comme la croix primitive du Fort Jacques Cartier, celle que vient de faire ériger le Comité mesure trente-cinq ou trente-six pieds de hauteur, et est ornée, au bas du croisillon, d'un écusson fleurdélié portant l'inscription : « Franciscus primus, Dei gratia, Francorum Rex, regnat. »

Il reste maintenant au Comité à faire exécuter le monument commémoratif proprement dit qu'il a, en quelque sorte, promis au public. Le dessin en a été fait par M. Eugène Taché. Des soumissions pour son exécution ont été demandées et seront reçues jusqu'au 1^{er} juillet prochain.

Les souscriptions recueillies par le comité s'élèvent jusqu'à ce jour à environ \$3,000. Elles ont suffi à payer le terrain désigné plus haut, à le faire drainer, niveler et enclore d'une manière convenable; à payer le coût des différentes parties de la croix, avec son assise en pierre; à solder quelques menues dépenses d'impressions et autres; et il reste encore une légère balance entre les mains du trésorier, M. Ferdinand E. Hamel.

Il faudra recueillir une somme au moins double de la somme déjà souscrite si l'on veut faire ériger le monument commémoratif dans les proportions indiquées par l'architecte et d'après le plan qu'il a préparé.

Disons, en passant, que M. Eugène Taché a mis tout son admirable savoir-faire, tout son génie d'artiste dans la confection de ce plan.

Là encore le granit prendra une voix: il racontera aux flots de la rive comme aux flots des populations de l'avenir cette grande page d'histoire que des Bretons, courageux jusqu'à la témérité, vinrent écrire sur notre sol du Canada.

La couronne navale qui, dans le dessin, surmonte le monument, est du plus bel effet.

Nous espérons que ce détail sera conservé, même si l'on ne réussissait pas, faute de ressources suffisantes, à faire exécuter le projet dans son entier.

Le comité se propose de faire un nouvel appel au public, afin que la souscription

qu'il a organisée et qui a été si favorablement accueillie par les esprits d'élite, Canada et à l'étranger, devienne plus générale, plus universelle, et, dans un certain sens, plus populaire.

ERNEST GAGNON.

LA CONVENTION CANADIENNE AUX ÉTATS-UNIS

NASHUA (New-Hampshire), 26 juin. La dix-septième convention des sociétés canadiennes-françaises des États-Unis du Canada s'est réunie ici ce matin sous la présidence de M. L.-P. Lucier. A l'ouverture de la séance, la convention a présenté une adresse au maire de Nashua M. Tolles. Le maire a répondu en souhaitant la bienvenue aux délégués. On a précédé ensuite à l'appel des délégations, un nombre de 700, venues de tous les points des États-Unis et du Canada. Cet appel, la réception des délégués ont rempli toute la matinée.

Le major Edmond Mallet, de Washington, a donné lecture à la convention d'une lettre du président Cleveland ainsi conçue :

Washington, 20 juin 1888.

A M. L.-P. Lucier, président de la convention canadienne-française.

Cher monsieur,

Au moment où j'ai été invité à assister, le 28 courant, à la convention nationale canadienne, j'espérais que mes occupations et les circonstances me permettraient d'accepter cette invitation. Mais je regrette d'être obligé de renoncer au plaisir de me trouver parmi vous à l'occasion d'une réunion qui promet d'être si agréable pour tous ceux qui y prendront part. Je connais un grand nombre de nos citoyens canadiens-français, je sais qu'ils sont industrieux et travailleurs, qu'ils apprécient la qualité de citoyen américain, et qu'ils sont toujours prêts à en remplir les obligations et à en recueillir les avantages; tout cela réuni me faisait vivement désirer d'assister à la réunion fixée au 28 courant. J'espère que la session portera tous ses fruits et laissera d'agréables souvenirs. Mme Cleveland se joint à moi pour vous remercier de l'aimable invitation que vous nous avez adressée, et regrette d'être obligée de la décliner.

Votre bien dévoué,

GROVER CLEVELAND.

La convention a procédé ensuite à la formation de son bureau. Ont été élus : Président, M. N. L. J. Martel, de Lewiston (Maine); premier vice-président, M. Dufrane, de Saint-Paul; deuxième vice-président, le docteur Laurie, de Putnam (Connecticut); secrétaire, M. E.-H. Tardivel, de Lewiston; aumônier, M. Buiffone, de Centralville (Rhode-Island).

NASHUA (New-Hampshire), 27 juin. — La deuxième séance de la convention des Canadiens-Français a eu lieu aujourd'hui. Le nombre des délégués présents était encore plus considérable qu'hier. La discussion du jour a porté sur la création de bibliothèques pour le développement de l'instruction parmi les Canadiens-Français. La convention a décidé d'installer dans toutes les villes où la chose est possible des bibliothèques qui seraient placées sous la surveillance du clergé.

Il a été résolu en outre que la lettre du président Cleveland à la convention serait lithographiée et qu'une copie serait remise à chaque délégué.

MM. Blanchard et F.-M. Malo, le père Brousse et le père Roy de Duluth (Minnesota) ont pris part à la discussion relative à la fondation des bibliothèques.

La convention a discuté ensuite le projet de la formation d'un comité de permanence, pour veiller à ce que les résolutions qu'elle aura adoptées soient mises en pratique. Ce projet a été appuyé par plusieurs membres de la convention et a été finalement adopté. La convention après cela s'est ajournée jusqu'à l'après-midi.

À la séance de l'après-midi, une commission a été nommée pour organiser une alliance des sociétés canadiennes-françaises aux États-Unis.

On a donné ensuite lecture d'une dépêche du pape envoyant sa bénédiction à la convention, en réponse à une autre dépêche que la convention lui avait envoyée.

Après un discours de M. J.-P. Rhéaume, représentant la paroisse de Saint-Roch, province de Québec (Canada), il a été décidé que les conventions générales se tiendraient à l'avenir tous les quatre ans, au lieu de tous les deux ans, comme par le passé, et il a été résolu que la prochaine convention se tiendrait à Chicago en 1892.

Enfin, dans la soirée, la convention s'est close par un grand banquet.

NASHUA (New-Hampshire), 28 juin. — La fête des sociétés canadiennes-françaises avait attiré aujourd'hui en ville une foule qu'on peut évaluer à dix mille personnes au moins. Par les trains du matin étaient arrivées des sociétés Saint-Jean-Baptiste venues de tous les points du territoire. Un grand nombre d'édifices étaient très joliment pavés; le drapeau français flottait à côté de la bannière américaine. Dans plusieurs rues s'élevaient des arcs de triomphe garnis de fleurs, partout on voyait des drapeaux et dans toute la ville les affaires étaient suspendues. Parmi les personnages notables venus du Canada et de différents points des États-Unis, on remarquait le gouverneur du New-Hampshire, M. Sawyer, accompagné de son état-major, M. McKenney, membre du congrès, M. F.-R. Leroux, de Minneapolis, M. E. Bouyelle, M. O. Miner, etc. Le cortège s'est mis en marche à onze heures et a parcouru les principales rues de la ville; il a été passé en revue par le gouverneur Sawyer, en présence d'une foule énorme.

Dans la matinée, les délégués à la convention et les sociétés canadiennes-françaises avaient assisté à la messe, à l'église Saint-Louis de Gonzague. À huit heures, la première batterie d'artillerie légère a tiré le salut national. Lorsque les représentants du parlement canadien sont passés devant le gouverneur, une nouvelle salve de 17 coups de canon a été tirée; enfin, le canon a tonné de minute en minute pendant toute la durée du cortège.

Le défilé a eu lieu sous la direction du capitaine Labrèche, de Manchester, *marshall*, assisté du Dr. Hills, de Woonsocket (Rhode-Island). Plus de neuf mille personnes figuraient dans le cortège; le coup d'œil était magnifique et les manifestants ont recueilli sur leur route des applaudissements enthousiastes. Le cortège s'est rendu ensuite dans un parc où un grand discours a été prononcé par M. H.-A. Dubuque. Après cela il y a eu un concert et des jeux de toute sorte qui ont dignement clos la fête canadienne-française.

LETTRE DE MONTRÉAL

Montréal, 6 juillet 1888.

Dans une colonne perdue des journaux anglais ou américains, on trouve souvent une lettre écrite à bâtons rompus par un correspondant occasionnel, *occasional correspondent*. Ce collaborateur intermittent n'est tenu à aucune régularité dans ses apparitions, ni à aucune suite dans ses propos. Il écrit une fois par hasard et reste ensuite un an sans dire mot. Personne ne constate sa disparition et aucune note de la direction n'annonce son retour. Il ne figure jamais au chapitre des noyés, quoiqu'il se noie comme un autre, dans sa propre obscurité.

Le signe caractéristique du correspondant d'occasion, c'est que l'occasion n'est pour rien dans son affaire; il n'attend pas que l'occasion se présente d'entrer en scène, il s'en passe; c'est ce que je fais.

Ceux qui s'intéressent à notre Nord-Ouest, en Europe, et ils sont chaque jour plus nombreux, il me semble, apprendront avec grand intérêt que l'homme politique éminent, que l'on peut considérer comme le véritable chef politique de nos nationaux dans ces nouvelles régions, l'honorable M. Royal, a été nommé lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest. Il n'est pas nécessaire de signaler l'importance de ce choix au point de vue de l'influence française. Des mesures accessoires, inspirées par le même esprit, sont de nature à assurer tout l'effet qu'on peut en attendre. M. Royal aura, pour l'aider dans l'administration, un conseil exécutif composé de trois membres, dont l'un est M. le juge Rouleau. Il y aura à l'avenir deux commissaires pour les sauvages, et M. Forget est nommé, conjointement avec M. Reid. Enfin, le Père Gendreau est chargé d'une mission, dont le but est de constater la situation exacte des tribus indiennes. M. Royal a prêté serment comme lieutenant-gouverneur, à Regina, le 3 juillet, et est parti aussitôt pour une grande tournée officielle.

L'avènement de M. Royal, si dévoué à la colonisation, si compétent sur toutes les questions qui s'y rattachent, ouvre comme une ère nouvelle pour le Nord-Ouest, et donne droit d'espérer que la colonisation française en particulier recevra une impulsion marquée.

Le prince Roland Bonaparte vient de passer une quinzaine parmi nous. Il a visité successivement Ottawa, Montréal, Québec et le Saguenay. Il a été partout accueilli avec la plus grande considération et a créé, chez tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, l'impression d'un esprit distingué autant qu'affable. Très-fêté dans chaque ville, sir John Macdonald, sir Adolphe Caron, M. Chapleau, le juge Taschereau, de la Cour suprême, ont donné, à Ottawa, des dîners en son honneur; ainsi que M. Alphonse Desjardins, député, et le juge Baby, à Montréal, et M. Mercier, premier ministre de la province, à Québec.

À Montréal, le prince a visité le séminaire de Saint-Sulpice et le couvent de Villa-Maria, où il a été très gracieusement accueilli. Puis, il a pris part à la célébration de la fête nationale Saint-Jean-Baptiste.

Une grande démonstration populaire qui réunissait douze à quinze mille personnes a eu lieu sur l'île Sainte-Hélène. Il s'y est

rendu en compagnie de l'honorable juge Baby et de M. Desjardins. Il a applaudi aux discours prononcés par le président de la société, M. le docteur S. Lachapelle, et par M. L.-O. David, député de Montréal-Est.

Ce n'est pas seulement le nom que vous portez, a dit M. David, que nous saluons; c'est la France elle-même, la France dont l'épée a fait le tour du monde, trainant après elle dix siècles de gloire.

Quand même nous voudrions oublier la France, la nature protesterait, car nous sommes les os de ses os, le sang de son sang. Nous conservons le souvenir de la France, nos pères l'ont prouvé bien des fois. Ici, sur cette île même, le général de Lévis, écrasé par les ennemis, brûla les drapeaux de la France plutôt que de les rendre aux Anglais. Nous rencontrons des traits sublimes d'héroïsme dans notre histoire. Écoutons Frontenac, répondant au parlementaire anglais qui le sommait de rendre Québec: « Allez dire à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons. »

Dans une école de l'Alsace-Lorraine, un gouverneur prussien demandait à un jeune élève quelle était la plus grande nation de la terre. C'est la France, répondit l'enfant. Mais où donc est la France? demanda l'Allemand. Ici, dit l'enfant, en montrant son cœur.

Il en est ainsi dans notre pays, ajoute l'orateur; les Canadiens conservent dans leur cœur le souvenir de la France, et ce souvenir ne mourra jamais.

Appelé par la foule, le prince a pris ensuite la parole. Il a été salué par des acclamations qui pendant quelques instants l'ont forcé de suspendre son discours dès les premières paroles. Sa voix, très forte, se faisait admirablement entendre. Il parle avec autant de facilité que d'éloquence.

C'est un grand plaisir pour moi, dit-il, de me retrouver au milieu d'une population française. La réception que vous m'avez faite restera un des plus agréables souvenirs que j'emporterai du Canada. En partant d'Europe, je me suis rappelé que dans le nord de l'Amérique il y avait une population française, et je n'ai pas voulu manquer l'occasion de visiter ces compatriotes. Mon séjour en Amérique ne devait être que de huit jours; j'y ai déjà passé cinq semaines, dont quatre au Canada. Je me propose d'y revenir l'an prochain. Si la France a oublié un moment le Canada, la France moderne ne l'oublie pas.

Le prince remercia les Canadiens du gracieux accueil qu'on lui avait fait et termina son discours en criant: « Vive le Canada! »

Le juge Baby clôtura la réunion par quelques mots remplis de tact et d'à-propos, remerciant le prince Bonaparte pour l'honneur qu'il faisait aux Canadiens et félicitant M. David du zèle qu'il déploie dans nos fêtes canadiennes.

À Québec, le prince a assisté à une des séances de la Chambre; il a entendu le discours magistral que M. Mercier a prononcé sur la question relative aux biens des Jésuites.

Nous aimons à croire que notre hôte emporte de notre pays un souvenir aussi agréable que celui que nous a laissé son trop court passage.

Une dépêche de Rome adressée à M. Mercier par le Commandeur Emilio Avv. Rossignani, lui annonce qu'il vient d'être nommé grand-croix de l'Ordre de Grégoire-le-Grand:

Monseigneur Jacobini me charge de vous annoncer votre nomination de Grand-Croix de Saint-Grégoire. — ROSSIGNANI.

Ce grand honneur, qui n'est décerné d'ordinaire qu'aux chefs d'État, montre qu'aux yeux du Saint-Siège, la province de Québec est plus qu'une province, un État.

POIDS ET MESURES

L'usage du système décimal français est facultatif et *légal* au Canada.

Mesures de longueur.	
La verge	3 pieds anglais ou 91 1/2 centimètres
Le pied	12 pouces » 30 1/2 »
La brasse	2 verges » 1 m. 83 »
La perche	5 1/2 » » 4 » 57 1/2 »
La chaîne	22 » » 20 » 2 »
Le mille	1760 » (ou 80 chaînes) 1610 m. 40 cent.
Mille marin	2006 » (ou 120 nœuds) 1852 » »

Mesures de superficie.

Verge carrée	vaut un carré de 91 1/2 cent. de côté.
Perche carrée	» 30 1/2 verges carrées ou 25 m. 25 c.
Chaîne carrée	» 16 perches carrées ou 4 ares 4 c.
Acre	» 6 chaînes » » 40 » 40 »
Mille carré	» 640 acres ou 309 hectares 70 »

Mesures de poids.

Livre	vaut 453 grammes 59 centigrammes.
Once	» 28 » 35 »
Quintal	» 100 livres ou 45 kilog. 35 gr.
Tonne	» 20 quint. ou 2000 livres ou 907 k. 48 g.

Mesures de capacité.

Gallon	vaut 4 pintes ou 4 litres 54 centil.
Pinte	» 2 chopines ou 4 » 13 »
Minot (bushel anglais)	8 gallons ou 36 lit. 34 centil.
Baril	25 » » 1 hectol. 43 lit.

Boisseau français ; à peu près le demi-minot anglais.

La piastre (\$), divisée en 100 centins, vaut (sauf les variations du change) 5 fr. 25.

Le Gérant : FOURSIN.

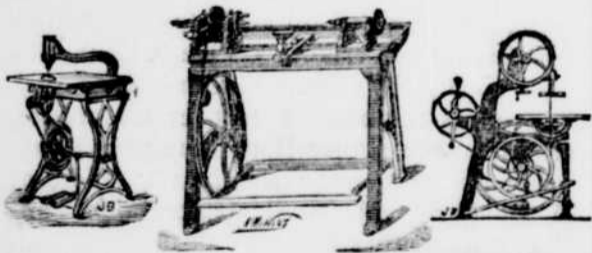
VERSAILLES. IMPRIMERIE CERV ET FILS, 59, RUE DUPLESSIS

OUTILLAGE D'AMATEURS ET D'INDUSTRIE

Fabrique de Tours de tous systèmes et de Scies mécaniques (plus de 60 modèles). — Coupeuses pour étoffes.

Dessins, Machines et toutes fournitures pour le Découpage des Bois et des Métaux.

Le Tarif-Album (200 pages et plus de 600 gravures) franco contre 0.65 c. de timbres-postes français ou étrangers.



TIERSOT

BREVETÉ EN FRANCE & A L'ÉTRANGER
Rue des Gravilliers, 16, Paris

Dessins en grandeur d'exécution pour le Découpage, le Tournage, la Sculpture, la Marqueterie, etc.

Outils de toutes sortes pour Amateurs et Industriels

M^{ME} M. MACÉ

PÉDICURE-MANICURE

Expérience et habileté reconnues

10, rue de Rome, 10

A PARIS

Se rend sur demande à domicile.

POUR LA TOILETTE N'EMPLOYEZ QUE LE SAVON

Extra-Fin au Muguet

de la Marque Paris-Angers

Préparé par E. LÉVY, Chimiste

Ce savon d'une préparation toute spéciale, se recommande particulièrement aux personnes dont l'épiderme est délicat. Son emploi journalier prévient les Engelures, Crevasses, Gerçures et toutes les affections de la peau.

LE DEMANDER PARTOUT

PARIS — Gros : E. LÉVY & C^{ie}, 11, rue des Tournelles — PARIS

Maison à Saint-Paul (Minnesota)

BAINS DE MER

Plusieurs villas & appartements particuliers

meublés

A LOUER POUR LA SAISON DES BAINS

A SAINT-PAIR

La plus belle plage de sable fin de tout le littoral de Normandie. Pêche à marée basse. Environs très boisés. Curiosités historiques et archéologiques du plus haut intérêt. Bureau de Postes et Télégraphes.

Gare de Granville à 10 minutes.

S'adresser à M^{me} FOURSIN, propriétaire, à Saint-Pair (Manche).

BAINS DE MER

JOLIE VILLA

MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE

à vendre ou à louer

à SAINT-BRIAC près DINARD

A 20 minutes du chemin de fer. Vue splendide sur la mer et la campagne. Salon, salle à manger, vestibule et cuisine au rez-de-chaussée ; trois chambres, dont deux avec cabinets de toilette, au premier étage ; au deuxième, deux chambres de maître et deux chambres de domestique. Buanderie et dépendances diverses. Eau de puits excellente et inépuisable.

Jardin d'agrément et potager en plein rapport, d'une contenance de 2,400 mètres enclos de murs (pouvant être agrandi au gré de l'acquéreur), 60 mètres de façade sur le boulevard bordant le rivage.

PRIX : 28,000 francs.

S'adresser au propriétaire, M. CHAUDOT, à Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), ou au bureau du journal.

Bandagiste-Orthopédiste

FICHOT

Expert des Ministères de la Guerre et de la Marine

BANDAGES-ORTHOPÉDIE

Ceintures de Dames

Corsets orthopédiques légers

Bas pour varices

Matelas Garde-Robe pour recevoir les matières ou injections

17, rue du Quatre-Septembre, PARIS

LA

GAZETTE DU CANADA

Contenant toutes les proclamations

ET AVIS OFFICIELS

Du Gouvernement du Canada

EST PUBLIÉE TOUTS LES SAMEDIS A OTTAWA

L'abonnement est de 4 piastres par année, du 1^{er} juillet au 30 juin.

PRIX D'UN NUMÉRO : DIX CENTINS.
Ottawa, mars 1885.

B. CHAMBERLIN
I. R.

STATUTS DU CANADA

Les Statuts du Canada sont en vente au Bureau de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa, de même que les actes fédéraux, séparément, depuis 1874.

Une liste des prix sera envoyée à toute personne qui la demandera.

POUR RECEVOIR FRANCO

A 20 cents le franc

Au Canada et aux États-Unis

Tous les ouvrages en librairie française, il suffit d'adresser le montant en un mandat-poste, ou bien encore en Greenbacks et timbres-poste canadiens ou américains,

A Sylva Clapin

7, rue l'Abbé-de-l'Épée, 7
PARIS

Abonnements aux journaux et revues de Paris négociés
SANS SURCHARGE DE PRIX

Demandez le Catalogue. Franco sur demande

Seul dépôt pour la France, de tous les ouvrages de marque publiés au Canada.



DOMINION LINE

PAQUEBOTS-POSTE ROYAUX ANGLO-CANADIENS

DE PARIS AU CANADA

(Via Liverpool) A GRANDE VITESSE

SAISON D'ÉTÉ

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Départs de Liverpool pour Québec et Montréal

toutes les semaines par les magnifiques paquebots:

Vancouver	19 Avril 1888.	Oregon ...	14 Juin 1888.
Toronto...	27 Avril —	Montréal ..	22 Juin —
Sarnia...	4 Mai —	Vancouver	28 Juin —
Oregon ..	10 Mai —	Toronto...	6 Juillet —
Montréal..	18 Mai —	Sarnia....	13 Juillet —
Vancouver	24 Mai —	Oregon...	19 Juillet —
Toronto ..	1 ^{er} Juin —	Montréal .	27 Juillet —
Sarnia....	8 Juin —		

PRIX DE PASSAGE DE PARIS :

Première classe : 340, 400 et 480 fr.

suivant position de la cabine.

Billets d'aller et retour valables pour une année avec 5 0 0 de réduction sur deux passages simples

2^e classe « intermédiaire »

De PARIS : 200 fr.

(2^e classe bateau, 3^e classe chemin de fer.)

EMISSION DE BILLETS POUR TOUTS LES POINTS DU CANADA

Pour **retenir les places**, les passagers de première classe doivent verser un acompte de 127 fr., et les passagers de 2^e classe, 50 francs 80 c. par passager, et le solde du prix de passage devra être payé avant l'embarquement.

Il est alloué à chaque passager de 1^{re} classe 20 pieds cubes de bagages en franchise, et au passager de 2^e classe 10 pieds cubes.

Aux passagers de 2^e classe, la compagnie fournit **gratuitement** tout ce qui est nécessaire pour le voyage et des repas copieux et variés.

Les passagers de 2^e classe formant une société peuvent, en avisant une semaine d'avance, avoir une chambre commune.

Les salons ainsi que les cabines de 1^{re} classe des Paquebots-Poste :

OREGON, SARNIA et VANCOUVER

se trouvent au milieu du navire.

Le **VANCOUVER** est éclairé à la lumière électrique dans tous ses compartiments.

Bagages. — A tout voyageur, il est accordé sur le chemin de fer, en franchise, 30 kilos et aux enfants payant demi-place, 20 kilos.

Il est expressément recommandé aux voyageurs d'inscrire d'une manière très lisible et ineffaçable leurs noms et leurs destinations sur chaque colis ; des étiquettes à cet effet seront fournies par la Compagnie par l'entremise du bureau de Paris (Pitt et Scott, 7, rue Scribe). L'excédent de bagages peut être expédié d'avance par petite vitesse directement aux paquebots à Liverpool en transit, sans être ouverts en Angleterre, et mis à bord. Le voyageur de cette façon aura une grande économie et évitera les ennuis d'ouverture en Angleterre.

Pour plus amples renseignements, Billets de passage, Fret, etc., s'adresser à :

PITT ET SCOTT

(Agents généraux pour le continent)

Paris, 7, rue Scribe, Paris
2, rue Dauphine, Le Havre

Adresse Télégraphique "PITT." PARIS

LE NORD-OUEST CANADIEN

ET LE

MANITOBA

Concessions gratuites

60,000,000 d'Hectares

DE TERRES A BLÉ

LES PLUS FERTILES DU MONDE

ET

20,000,000 d'hectares

EN PRAIRIES

Le chemin de fer du Pacifique est maintenant terminé et atteint la côte de l'Océan Pacifique.

La longueur totale du réseau est de 4,650 kilomètres.

La grande région de terres à blé comprend les vallées de la Rivière-Rouge, de la Saskatchewan, de la Qu'Appelle, etc., etc. Ces territoires sont également très riches en mines, notamment de charbon d'une excellente qualité.

Climat très salubre.

65 hectares sont concédés gratuitement aux colons dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.

S'adresser pour brochures donnant tous les renseignements relatifs au placement de capitaux, règlements pour la vente des terres, demande d'emploi, taux des salaires, prix des denrées d'alimentation, etc., etc. :

Au bureau du Haut-Commissaire du Canada, 9, Victoria-Chambers, Londres S. W. (M. J.-G. Colmer, secrétaire. M. C.-C. Chipman, secrétaire-adjoint), ou à M. John Dyke, Water-Street 15, Liverpool;

Et à M. HECTOR FABRE

COMMISSAIRE-GÉNÉRAL DU CANADA

10, rue de Rome

PARIS

LIGNE ALLAN

Paquebots-Poste Canadiens

ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

Service d'Été

Dates des départs de Liverpool pour Québec et Montréal

Sarmatian.....	5	Juillet	1888
Parisian.....	12	"	"
Polynesian.....	20	"	"
Sardinian.....	26	"	"
Circassian.....	3	AOÛT	"
Sarmatian.....	9	"	"
Parisian.....	16	"	"
Polynesian.....	24	"	"
Sardinian.....	30	"	"
Circassian.....	7	Septembre	"
Sarmatian.....	13	"	"
Parisian.....	20	"	"
Polynesian.....	28	"	"

PRIX DES PASSAGES EN PREMIÈRE CLASSE

267 fr., 318 fr., 398 fr. et 478 fr.

Les passagers de première classe jouissent du même salon et de la même table.

La position de la cabine seule diffère.

2^e classe dite intermédiaire

De PARIS à QUÉBEC le 200 fr. à 210 fr. donnant droit au transport gratuit de 100 kilos de bagages.

3^e classe Émigrants

De Paris à Québec et toutes les autres villes du Canada et des États-Unis.

DE GRÉ A GRÉ

Les Émigrants devront arriver à Paris le jeudi de chaque semaine et passer au bureau de M. Alex. HUNTER, avant 3 heures. Il leur sera donné des lettres de recommandation pour les autorités canadiennes. Ils ont droit au transport gratuit de 100 kil. de bagages de Paris à Québec. Le passeport n'est pas exigible.

Les bagages en excédent seront, sur l'ordre du passager, dirigés sur Liverpool de manière à éviter les frais de transports en grande vitesse et l'ouverture des colis en Angleterre.

Pour billets de passage, fret et émigration s'adresser à :

ALEX. HUNTER

Agent d'émigration autorisé par le gouvernement français. Agent de transport pour le Canada, les États-Unis, etc. 4, rue Blüch (à droite de l'Opéra), Paris. Adresse télégraphique « Hunter » à Paris.

MINISTÈRE DES POSTES DU CANADA

Ottawa, 12 novembre 1884.

D'après les arrangements récemment conclus avec le gouvernement français, on peut maintenant obtenir, dans tous les bureaux de poste du Canada où l'on émet des bons de poste, des bons à vue sur la France et l'Algérie, payables dans tous les bureaux de poste des deux pays.

J. CARLING,
Maître de postes général.

LA
NOUVELLE REVUE

Politique, Économique, Scientifique et Littéraire
PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
AVEC LA
COLLABORATION DES PREMIERS ÉCRIVAINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
PARIS — 18, boulevard Montmartre, 18 — PARIS

REVUE FRANÇAISE
DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES
Paraît le 1^{er} de chaque mois
20, RUE BERGÈRE, PARIS

LE GAULOIS
LE PLUS COMPLET ET LE MIEUX INFORMÉ
DES JOURNAUX DE PARIS
Prix de l'abonnement pour le Canada (Union postale) :
Un an, 72 fr.; Six mois, 36 fr.
Bureaux à Paris, 9, Boulevard des Italiens.

BOURGOIN, DUCHESNEAU & C^{ie}
NOUVEAUTÉS ET MERCERIE (Small Ware)
IMPORTATEURS
321, 323, 325, rue Saint-Paul
MONTRÉAL

L'EXPANSION COLONIALE

Moniteur des Colons français

Revue politique, littéraire, agricole, industrielle, commerciale, financière, le plus grand des journaux coloniaux français. Paraissant tous les 28 jours, 48 pages de texte, treize numéros par année.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION DU JOURNAL :

PARIS, 68, Boulevard Voltaire, PARIS

Maisons Recommandées

CAFÉS-RESTAURANTS

Bruneaux, 24, boulevard Poissonnière, Paris.
— Déjeuner à 3 fr. Dîner à 4 fr.

CHEMISES, GANTS, CRAVATES

C. Dupré, F. Ysern, 46, rue Vivienne, près le boulevard.

HABILLEMENTS POUR HOMMES

Cochard, tailleur, 63, rue Saint-André-des-Arts
(Quartier Latin). — Maison de confiance.



France-Canada

LIGNE RÉGULIÈRE DE

STEAMERS FRANÇAIS

Subventionnée par le Gouvernement Canadien

BOSSIÈRE FRÈRES & C^{ie}

SERVICE D'ÉTÉ

LES BEAUX PAQUEBOTS FRANÇAIS PARTIRONT DU HAVRE

Le Sully, le 19 Juin.
Le Henri-IV, le 9 Juillet.

QUÉBEC et MONTRÉAL

Connaissances directes pour tous les points du CANADA
ET POUR
CHICAGO & SAINT-LOUIS

Prix de passage pour
Québec & Montréal EN PREMIÈRE 350^f
Vin compris. Classe unique
Les passagers d'entrepont seront pris à conditions très réduites et par engagement spécial
Le Château-Léoville
est de grande marche et a de magnifiques installations de passagers

S'ADRESSER POUR FRET, PASSAGES & RENSEIGNEMENTS :
A MM. Bossière frères & C^o
Havre, 47, Quai d'Orléans - Paris, 24, rue Lepelletier
Montréal, 209, rue des Commissaires

CONCESSIONS GRATUITES DE TERRES
AU CANADA

65 hectares au Manitoba et dans les territoires
du Nord-Ouest
40 à 85 hectares dans les autres provinces

On trouve à acheter des fermes et des terres en partie défrichées à des prix raisonnables dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de la Colombie anglaise.

Passages à prix réduits. — Avantages spéciaux offerts aux domestiques.

S'adresser pour brochures donnant tous les renseignements relatifs au placement de capitaux, règlements pour la vente des terres, demandes d'emploi, taux des salaires, prix des denrées d'alimentation, etc., etc., au bureau du Haut-Commissaire du Canada, 9, Victoria-Chambers, Londres S. W. (M. J.-G. Colmer, secrétaire; M. C.-C. Chipman, secrétaire adjoint); ou à M. John Dyke, 15, Water-Street, Liverpool, et à M. Hector FABRE, commissaire général du Canada, 10, rue de Rome, Paris.

NOUVELLES

SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

REVUE LITTÉRAIRE

Paraissant par livraisons mensuelles de 48 pages

ABONNEMENT : 10 FRANCS PAR AN

PAYABLES D'AVANCE

S'adresser à M. EMILE GIROUARD

Administrateur du PARIS-CANADA

10, rue de Rome, 10

PARIS

Directeur : M. Louis H. TACHE

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

OTTAWA (CANADA)

Volumes I, II, III et IV (1882-83-84-85)

En vente à 7 fr. 50 le Volume

ENRIQUE RICHARDSON

Malaga

PRIX-COURANT FRANCO

Bord Malaga par

ARROBE DE 16 LITRES

FUT COMPRIS

Malaga foncé, blanc
et Madère

2 ans.	francs 18 50
3 —	» 20 »
4 —	» 21 50
5 —	» 23 »
10 —	» 30 »

Sherry Xérès sec,
pâle ou doré

2 ans.	francs 18 50
3 —	» 22 »
4 —	» 24 50
5 —	» 30 »
10 —	» 60 »

Muscat impérial

3 ans.	francs 22 »
4 —	» 23 50
5 —	» 26 50

Lagrime-Christi

3 ans.	francs 22 50
4 —	» 23 50
5 —	» 25 »

Pajarete et Malvoisie, à francs 30

Guinda et Oporto, à » 32

Pedro-Ximen, à » 30

Alicante, de 25, 30, 35 à » 40

Nota. — A. — Le prix du fret de Malaga au Canada, Québec, Montréal, etc., est de 25 schellings par 30 arrobes de vin.

B. — Les expéditions se font en barils de 16 litres (soit l'arrobe espagnole). Selon l'importance, les expéditions se font en barils de 32, 48, 64, 120, 240 et 480 litres.

C. — Pour la sécurité de l'acheteur, les vins fins voyagent toujours en double emballage, soit de paille de Sparte, soit en double baril (enveloppe de Sparte, 0 fr. 75 cent. par arrobe, double baril, 2 fr. 25 cent.)

D. — Les paiements se font à 30, 60 et 90 jours.

Avis aux Canadiens résidant en France

La Maison Enrique Richardson, de Malaga (Espagne), se charge (sur demande du Client) d'expédier franco de tous frais, en gare de n'importe quelles stations françaises, les vins ci-dessus aux conditions suivantes :

N^o 1. — Pour recevoir franco bord dans un port français, ajouter aux prix ci-dessus le 10 pour 100.

N^o 2. — Pour recevoir franco en gare d'un port français, y compris les frais de douane, transit, camionnage, etc., etc., ajouter aux prix ci-dessus le 40 pour 100.

N^o 3. — Pour recevoir franco en gare ou domicile de n'importe quelles villes françaises, ajouter au total du n^o 2, le prix du chemin de fer par petite ou grande vitesse, et le camionnage de la station à domicile.